



L'apport des démarches de développement durable à l'attractivité et à la prospérité des territoires



Cahier n° 1

Avec le soutien de la Caisse des Dépôts

Sommaire

Résumé.....	3
Le Comité 21 a bientôt 20 ans	5
1. Si « la crise » est un fardeau, elle est aussi une opportunité	6
• L'analyse des crises : une même origine justifiant des réponses communes	6
• La crise du modèle contemporain	8
2. Cette opportunité ouvre la voie à de nouvelles gouvernances et à l'action des réseaux pour une « co-construction » de notre avenir	9
• La gouvernance du développement durable.....	9
• La contribution des réseaux au changement de modèle	10
3. Cette opportunité « dessine » aussi les contours d'un nouveau modèle, les prémisses d'une nouvelle économie	12
• Transformation ou détour ?	12
• Les chemins de la transition	14
• La ville comme écosystème	16
• Les territoires durables.....	18
4. Ces perspectives de « co-construction » et ces prémisses transitionnels sont prometteurs, mais il est nécessaire d'en vérifier la robustesse	19
• La « rupture » comme voie de résilience	19
• La valeur ajoutée des démarches de développement durable	20
• La recherche prospective	22

Résumé

Ce Cahier n°1 est le premier d'une série de rapports qui rythmeront d'ici 2016 le nouveau programme de recherche du Comité 21, destiné à estimer la valeur ajoutée des démarches de développement durable à l'attractivité et à la prospérité des territoires. Ce programme s'inscrit dans le prolongement des travaux que le Comité de prospective du Comité a mené de 2009 à 2012. Ce premier rapport en présente une synthèse qui illustre la mission et les perspectives que s'est fixé le Comité 21 depuis sa création voici bientôt vingt ans : transformation plutôt que détour ; concertation, dialogue et co-décision entre les parties prenantes ; production de valeurs grâce aux capacités des réseaux ; appui aux innovations et anticipation des ruptures sociétales.

Ces travaux ont établi une origine principalement comportementale aux crises économique, sociale et environnementale que traversent la planète et ses habitants (l'excès, l'irresponsabilité, les dérives de la consommation, notamment), l'homme ignorant ou feignant d'ignorer les risques que son fonctionnement génère. Ces origines communes appellent à des réponses communes tout aussi comportementales : moins de « court-termisme », plus d'horizon durable, moins de produits virtuels, plus d'investissements pour satisfaire nos vrais besoins.

À partir de ce constat des limites du modèle actuel, deux options s'offrent à nous : la « transformation » ou le « détour ». Dans la première, l'économie de l'après-crise devrait être différente de celle des périodes antérieures ; dans la seconde, il est inutile de modifier la trajectoire originale de l'économie globale. D'un côté, ceux qui veulent transformer et créer un nouveau mode de développement basé sur la sobriété et le bien-être, sans toutefois condamner l'économie de marché et, de l'autre, les « nostalgiques de la croissance » qui, sans nier les origines de la crise, considèrent qu'il suffit de détourner la trajectoire et d'infléchir et mieux réguler le modèle actuel. « Changer le système » ou « réformer le système ». Le Comité de prospective du Comité 21 adhère à la **thèse de la transformation**. Il ne s'agit pas seulement d'amender notre mode de développement, mais de faire un nouveau choix global d'organisation humaine et sociale.

À côté d'un certain nombre de conditions techniques et budgétaires à l'évolution de notre modèle, le Comité de prospective du Comité 21 a souligné l'importance des comportements et de l'organisation humaine et sociale qui doivent les accompagner, mais dont on peut se demander s'ils n'en sont pas en fait des leviers préalables. Pour s'engager sur la voie de la transformation, l'enjeu n'est pas tant de définir de nouvelles règles que de renforcer la gouvernance : pour le Comité de prospective, cela passe en partie **par une institutionnalisation du dialogue entre les experts et les parties prenantes**.

Il faut pour cela **compléter et renouveler les formes de concertation et de co-décision**, particulièrement pour la « gouvernance urbaine et territoriale ». La capacité d'une organisation à prendre en considération les attentes de ses parties prenantes est devenue une condition de crédibilité pour assurer la légitimité d'une stratégie de développement durable. Le Comité de prospective a ainsi formulé des propositions et souligné les pratiques à consolider, comme autant de vecteurs d'acculturation à la nécessité de cette réorganisation collective, et notamment : l'utilisation du Web 2.0 et des réseaux numériques et sociaux, pour élargir la participation du grand public et le développement des initiatives de la société civile ; la redéfinition de la représentativité des parties prenantes et de leur intégration aux organes de décision ; la généralisation des chartes de concertation ; la justification publique des décisions ; la participation de médiateurs ; le développement des « open data » et de leur organisation adaptée ; l'augmentation des moyens pour la concertation ; l'expansion des politiques publiques de RSE ; l'essor d'une économie de la fonctionnalité et d'une consommation collaborative ; le développement de l'économie de proximité ; l'information, l'éducation et la formation...

Le Comité de prospective du Comité 21 a également souligné que ces « innovations sociétales », animées par des acteurs, individuels ou/et réseaux sociaux, se situant en dehors des structures traditionnelles, peuvent constituer le point de départ de la **refondation d'une doctrine économique qui assoie la richesse, dans toute la diversité de ce mot, sur les valeurs de production des nouveaux réseaux tant immatériels que solidaires**, créant ainsi une véritable « rupture » avec le passé. Dans cette optique, l'instrument que constitue le Comité 21, en tant que premier réseau multi-acteurs du développement durable, donne l'occasion de mesurer l'intérêt des réseaux, en tant que tels, pour l'adaptation aux conséquences des crises.

Pour passer du « détour » à une vraie « transformation », les questions cruciales liées au développement d'une économie décarbonée, à l'éradication de la pauvreté, à la gouvernance du développement durable doivent inciter les communautés humaines à **favoriser les conditions d'émergence de scénarii de « rupture »**, en agissant à la fois sur les technologies, les comportements et les organisations. Pour préparer et accompagner ces changements dans le cadre qui est le sien, le Comité de prospective du Comité 21 a identifié plusieurs leviers d'innovation et de « rupture » rentrant dans le champ de la responsabilité, de l'organisation et des réseaux : développer les politiques publiques de responsabilité sociale des entreprises et de responsabilité sociétale des organisations ; accroître les initiatives de la société civile et des réseaux sociaux (économie collaborative, formules de partage,...) ; soutenir de nouvelles formes d'économie et d'organisation sociale : économie circulaire, économie de la fonctionnalité (« consommer sans posséder»), économie positive, horizontale, quaternaire, symbiotique... ; faire progresser l'économie de proximité (circuits courts, AMAP, économie « présenteielle », monnaies complémentaires, « Fab Labs »,...); développer l'information socio-environnementale pour changer les modes de consommation (transparence, étiquetage, ACV, open data, marketing durable, « *crowdsourcing* »,...).

A l'issue de ces travaux, et si ces perspectives de « co-construction » et ces prémisses transitionnels sont prometteurs, il apparaît cependant nécessaire d'en **vérifier la robustesse et d'évaluer la probabilité et les conditions de faisabilité de la « rupture » avec le passé**, pour tous les acteurs socio-économiques privés et publics et pour la société civile.

C'est l'objet du programme de recherche 2013-2015, qui vise à apprécier l'apport des démarches de développement durable à l'attractivité et à la prospérité des territoires, comme voies possibles susceptibles d'accompagner et de porter un nouveau modèle de développement, acceptable par les acteurs d'aujourd'hui, notamment à travers les innovations de « rupture » que ces démarches révèlent ou esquissent. Il s'agit d'apprécier la réalité et la qualité des facteurs de compétitivité « hors-prix » ou « hors coût », pouvant procurer à l'entreprise porteuse de ces démarches des avantages compétitifs, pouvant au final influencer sur les coûts de production et sur le prix des produits, et à la collectivité des bénéfices pour l'attractivité et la soutenabilité de son territoire et le bien-être et la prospérité de ses habitants. Il s'agit subséquemment d'évaluer aussi la valeur ajoutée des réseaux professionnels et sociaux dans la dynamique de ces démarches.

Ces facteurs de compétitivité concernent notamment la performance environnementale, la qualité, l'innovation, les réseaux, les ressources humaines, l'image, les services associés, les relations sociales, l'engagement sociétal, les externalités positives, les éléments patrimoniaux, la gouvernance, les capacités d'adaptation et de résilience...

Cette transition escomptée vers une véritable « transformation sociale », bénéfique en qualité de croissance et économe en ressources, constitue le véritable enjeu de cette recherche, et le principe de « transversalité » l'une des principales conditions de cette transformation.

Le Comité 21 a bientôt 20 ans¹

Premier réseau d'acteurs engagé dans la mise en œuvre opérationnelle du développement durable, sa mission est de créer les conditions d'échange et de partenariat entre ses 500 adhérents issus de tous secteurs afin qu'ils s'approprient et mettent en œuvre, ensemble, le développement durable à l'échelle d'un territoire.

À la différence des structures institutionnelles de dialogue inter-acteurs existantes, le Comité 21 exerce cette fonction de concertation et de médiation multipartenariale au titre de l'engagement volontaire de ses membres. De par son organisation originale, il offre la garantie de l'indépendance indispensable à la crédibilité de ses avis et propositions et peut ainsi faciliter l'acceptation des changements techniques, organisationnels et comportementaux nécessaires.

Cette vocation, fondée sur la **transversalité**, la **mise en cohérence** et le **partenariat multi-acteurs**, s'exerce :

- en animant une plate-forme d'échanges, d'innovation et de veille stratégique au service du développement durable, alimentée par l'expertise et la diversité de ses adhérents ;
- en offrant des outils pratiques et des services pour aider ses adhérents dans la mise en œuvre du développement durable ;
- en s'efforçant d'être un élément moteur des réflexions prospectives sur le développement durable.

À ce dernier titre, les fondatrices du Comité 21, Simone Veil, Huguette Bouchardeau, Bettina Laville, et son premier Président Serge Antoine, ont inscrit dans ses statuts mêmes des travaux de réflexion sur l'apport de la société civile à l'environnement et au développement durable. En 2009, a été créé un Comité de prospective et, en 2012, une revue scientifique interdisciplinaire sur le développement durable « Vraiment durable » a été lancée.

Trois rapports et deux notes ont été élaborés par le Comité de prospective : « [Temps de crise](#) » en juin 2009 ; « [Sommes-nous sur la voie d'une sortie de crise ?](#) » en novembre 2009 ; « [L'écologie saisie par la croissance ?](#) » en mars 2010 ; « [La ville, nouvel écosystème du XXI^{ème} siècle](#) » fin 2011 ; « [Trois défis pour Rio + 20](#) » en juin 2012 à la veille de la Conférence du même nom. Ils s'ajoutent aux nombreux guides et ouvrages, élaborés depuis la création du Comité 21, qui contiennent également des réflexions et des propositions pour l'avenir².

Dans le cadre de la Convention de partenariat qui lie la Caisse des Dépôts et le Comité 21 pour 2013, ce cahier n°1 présente une synthèse de ces différents travaux, qui constituent à la fois une illustration des principales orientations fondamentales du Comité et les bases historiques sur lesquelles s'inscrit son programme de recherche 2013-2015.

Par rapport au programme de travail initial tel qu'il figure dans la Convention précitée, il a été sensiblement modifié dans son calendrier et dans ses thématiques, après différents débats au cours de second semestre 2013 avec ses administrateurs, d'une part, et avec son nouveau Comité d'experts, d'autre part. Il a ainsi été jugé plus pertinent de commencer la recherche en prenant en compte l'ensemble des démarches de développement durable et non une seule au cours du premier semestre 2014, puis sur d'autres thématiques subséquentes au cours du second semestre, et en 2015.

1 « Le développement durable n'est pas un état. Il est un devenir », avait dit Serge Antoine à l'occasion des 10 ans du Comité 21.

2 Tous ces documents sont publics et téléchargeables sur le site Internet du Comité 21.

1. Si « la crise » est un fardeau, elle est aussi une opportunité

« *Là où croît le péril... croît aussi ce qui sauve* », dit Hubert Reeves dans son dernier livre³.

Nul doute en effet que le péril croisse si l'on en juge par la révélation régulière d'indicateurs toujours plus préoccupants : faible croissance du PIB à + 0,2 % en moyenne annuelle pour 2013 ; augmentation de la pauvreté ; poursuite du réchauffement climatique, pour ne citer que ceux-là dans les trois principales sphères du développement durable⁴.

Nul doute aussi que ce péril soit désormais devenu structurel, au point que l'appellation « crise » elle-même est contestée. Car elle n'est plus considérée comme un « moment », mais comme un « état permanent », une « crise sans fin⁵ », entraînant avec cette déshérence terminologique celle de « sortie de crise » au profit de la recherche permanente d'« adaptation » ou de « métamorphose⁶ ».

Et nul doute surtout que la prise de conscience collective de cette évolution fondamentale engendre, et exige, la volonté de réagir et de chercher des solutions politiques et culturelles qui, au-delà de leurs impacts techniques, pourront amener progressivement changement de paradigme et nouveaux modèles. « Ce qui sauve », et ce que la « crise » aura apporté à nos sociétés, ce pourrait être alors une nouvelle orientation de nos valeurs communes vers plus d'intégration et de responsabilité.

C'est dans cette perspective, positive, mais réaliste, que le Comité 21 inscrit l'ensemble de son action, et notamment son nouveau programme de recherche sur l'apport des démarches de développement durable à l'attractivité et à la prospérité des territoires.

- **L'analyse des crises : une même origine justifiant des réponses communes**

On parle de « crises » au pluriel, car, de prime abord, elles sont bien plurielles : crise économique (croissance faible, chute de la demande, endettement...), crise sociale (chômage, inégalités...), crise écologique (réchauffement climatique, épuisement des ressources...). Mais au-delà de ces symptômes qui semblent les différencier les unes par rapport aux autres, la recherche a d'abord consisté à savoir si elles ont des origines communes pouvant entraîner des réponses communes.

Le Comité de prospective du Comité 21 a répondu à cette question en estimant que ces crises sont toutes la conséquence d'un système qui n'évalue pas les risques que son fonctionnement génère⁷ et qui ne tient pas compte du fait qu'il peut aboutir à une destruction supérieure au bénéfice qu'il semble procurer.

3 *Là où croît le péril...croît aussi ce qui sauve* - Hubert Reeves - Éditions du Seuil, 2013.

4 Sources : respectivement, Banque de France ; INSEE et Observatoire des inégalités ; 5^{ème} rapport du GIEC.

5 *La crise sans fin* - Myriam Revault d'Allones - Éditions du Seuil, 2012.

6 Terme employé notamment par Edgar Morin et Cynthia Fleury.

7 Dans « *La condition de l'homme moderne* », Hannah Arendt utilise le concept de « thoughtlessness » pour désigner l'incapacité à mesurer les conséquences de ses actions, dès lors qu'elles atteignent à l'ordre du monde.

Ce constat est d'autant plus grave qu'il n'est ni franchement nouveau, ni vraiment inattendu. De nombreuses « crises », notamment économique et financière, ont précédé celle-ci et auraient dû nous prévenir, ne serait-ce que par la récurrence des cycles longs économiques et monétaires. Et il ne devrait pas non plus nous avoir surpris, au vu des très nombreux « lanceurs d'alerte » qui se sont succédé depuis les années 70⁸.

Par « autisme », « occultation », « tolérance pour l'opacité », les hommes ne veulent pas voir qu'une possible catastrophe viendrait uniquement de leurs **comportements**. Mais si la défaillance, face aux désordres de l'environnement comme du marché est collective, sans doute ne faut-il pas mettre tout le monde sur le même plan. Ainsi les groupes confrontés à la fois à la « dictature du court terme » (en schématisant à outrance, les financiers et les politiques) et à des instruments de plus en plus complexes ont-ils progressivement, pour certains, perdu, consciemment ou inconsciemment, l'exigence de vigilance et de maîtrise et les notions même de risque et de long terme, évacuant ainsi le « risque moral⁹ ».

Le Comité de prospective du Comité 21 estime ainsi que ce « risque moral » constitue une racine commune aux crises : funeste sur le plan financier, il peut entraîner, sur le plan écologique, des dommages irréversibles. Et surtout, il mine la confiance, l'échange, l'adhésion collective dont a besoin l'économie pour bien fonctionner.

Faute de régulation suffisante, la voie est ouverte aux excès et à la démesure pour une petite minorité. Mais, à travers la société de consommation, ce capitalisme dévoyé, car dépourvu des valeurs éthiques qui ont marqué sa naissance¹⁰, a influencé l'ensemble de la société, étendu la responsabilité au plus grand nombre et entamé deux fondements de notre organisation démocratique : l'égalité (le mimétisme matérialiste individuel a supplanté la recherche du bien commun¹¹) et la liberté (l'« avoir » au détriment de l'« être¹² »).

Heureusement, à travers la crise ou les crises, ces dérives ont progressivement ouvert la voie à une réévaluation par l'individu de ce qui lui est nécessaire et de ce qui, en dernier ressort, peut lui apporter le bonheur. Les pratiques de consommation changent, par nécessité d'abord : essor des *low cost* et *hard discount*, économies dans les secteurs de la mobilité et de l'énergie, baisse des crédits à la consommation, mais aussi par évolution des comportements. On passe d'un achat compulsif à un achat réflexif¹³ ; on consomme « bio », « responsable » et « fait maison » ; on partage sa mobilité. Même si elle n'est pas encore majoritaire, cette régulation individuelle des désirs constitue à la fois le marqueur d'une résistance à la société de consommation et une stratégie d'adaptation à la crise, sans pour autant révéler une réelle volonté de frugalité, encore moins de décroissance.

Il existe en tout cas un certain divorce entre ces aspirations nouvelles des citoyens à transformer leur mode de consommation et la réalité d'un système qui peine à prendre la mesure de cette transformation, et qui considère encore que « la reprise » viendra d'un appétit renouvelé du consommateur : finalement, les crises nous révèlent que l'économie est plus dépendante du consommateur que l'individu ne l'est de la consommation.

8 Citons parmi d'autres Ignacy Sachs, le Club de Rome, André Gorz, Serge Moscovici, Ivan Illich, René Passet, Claude Bébéar, Joseph Stiglitz...

9 La théorie économique appelle « risque moral », ou « aléa moral », le risque que quelqu'un agisse de manière immorale parce qu'il se sait protégé par les assurances, les lois ou d'autres institutions contre les préjudices que son comportement pourrait engendrer.

10 De nombreux auteurs (Philippe Descola, Herbert Marcuse, Didier Long, Dominique Méda, notamment) ont montré que l'accumulation de richesses n'était pas le but ultime de la production, ni ne suffisait à la satisfaction des besoins.

11 Voir déjà « De la démocratie en Amérique » - Alexis de Tocqueville – 1840.

12 « Reconsidérer la richesse » - Patrick Viveret – Éditions de l'Aube – 2008.

13 Denis Muzet, sociologue – Médiascopie.

Ces crises ont donc bien des origines communes, surtout comportementales : l'excès, l'irresponsabilité, les dérives de la consommation, et appellent à des **réponses communes** tout aussi **comportementales** : moins de « court-termisme », plus d'horizon durable, moins de produits virtuels, plus d'investissements pour satisfaire nos vrais besoins.

- **La crise du modèle contemporain**

En correspondance avec les travaux du Comité de prospective du Comité 21, de nombreux rapports parus ces derniers temps dressent un portrait très préoccupant de la situation économique et sociale de la France aujourd'hui : rapports du Conseil d'analyse économique, de l'ancien Centre d'analyse stratégique, devenu Commissariat général à la stratégie et à la prospective, et du Conseil économique, social et environnemental, rapport Gallois, rapports Attali, rapport Ferrand/Schweitzer, pour ne citer que ceux-là.

Ils soulignent notre endettement massif, le déficit d'investissement productif et d'ETI, l'insuffisance de recherche et d'innovation, le mauvais fonctionnement du marché du travail et du dialogue social, le chômage et la précarité, notamment. Et, partant, ils pointent tous du doigt un risque de décrochage de croissance et de démocratie que le cumul de ces handicaps pourrait engendrer et mettent en cause un « modèle économique » à bout de souffle.

La plupart de ces rapports, centrés sur la croissance économique, évoquent aussi plus ou moins les questions environnementales et énergétiques, et tous s'accordent à dire que l'évolution de ce modèle doit prendre en compte **simultanément** l'ensemble des problèmes dans l'optique d'un développement « durable » ou « soutenable ».

S'agissant ici de recherche prospective, le Gouvernement, sous l'égide du Commissariat général à la stratégie et à la prospective, a lancé en août 2013 une recherche sur « la France dans dix ans ».

L'une des 5 notes d'introduction au débat national, intitulée « Quelle soutenabilité pour notre modèle de croissance ? », fait le constat des atouts et des retards de la France en matière de formation, de production, d'infrastructures, de finances et d'environnement et en établit un diagnostic prospectif, particulièrement pour le changement climatique, la transition énergétique et la biodiversité.

Elle présente les difficultés qui se posent pour s'accorder sur des diagnostics partagés (évaluation du prix à donner au carbone et à la biodiversité, estimation des coûts et des bénéfices des décisions impliquant le long terme) et sur les solutions à apporter (responsabilité, répartition des charges, niveau des prix à payer, gouvernance).

Elle pose enfin la question récurrente des instruments pertinents pour la prise en compte des intérêts des générations futures et de leur acceptabilité par la génération actuelle.

En sus de ses objectifs propres, le présent cahier représente la contribution du Comité 21 à ce débat prospectif sur « la France dans dix ans ».

2. Cette opportunité ouvre la voie à de nouvelles gouvernances et à l'action des réseaux pour une « co-construction » de notre avenir

À côté d'un certain nombre de conditions techniques et budgétaires à l'évolution de notre modèle, le Comité de prospective du Comité 21 a souligné l'importance des comportements et de l'organisation humaine et sociale qui doivent les accompagner, mais dont on peut se demander s'ils n'en sont pas surtout des leviers préalables.

• La gouvernance du développement durable

La gouvernance en constitue certainement l'élément principal : elle peut-être définie comme un « mode de régulation par lequel une décision est prise en associant des acteurs tant publics que privés, conduisant à l'articulation des projets de différents niveaux et au développement des partenariats publics-privés ». Du point de vue du développement durable, on entend ici la « régulation » comme une fonction tendant à réaliser certains équilibres « instables entre des systèmes complexes¹⁴ », entre le principe de libre concurrence et d'autres impératifs d'intérêt général : protection de l'environnement, redistribution, équité, éthique, temporalité.

Les crises nous rappellent en effet que l'exigence d'une conformité aux règles juridiques ou fiscales n'est pas une garantie suffisante contre le risque systémique. Pour s'engager sur la voie de la transformation, l'enjeu n'est pas tant de définir de nouvelles règles que de renforcer la gouvernance dont le droit n'est que l'un des instruments régulateurs, d'autant qu'à cette régulation juridique publique se rajoutent quantité de normes volontaires de la société civile.

La régulation est ainsi l'outil d'un État « propulsif¹⁵ » qui entend agir sur le social au nom d'un idéal de justice, mais elle peut aussi passer par l'instauration d'un régulateur indépendant, formé d'experts, qui, s'il n'est pas une condition de la régulation, peut soustraire aux contingences du politique et du marché des enjeux essentiels à la préservation de la vie même.

Enfin, il faut donner un « cadre démocratique à la régulation »¹⁶ car celle-ci ne sera efficace que si elle est acceptée par le corps social : une « régulation durable » est ainsi un dispositif favorisant une interaction entre les experts, les décideurs et les parties prenantes, acteurs du système¹⁷.

Ce croisement entre l'intégration « ex ante » - par l'État, l'expert et la société civile – et la régulation « ex post » - par le niveau local, villes et territoires – est particulièrement précieux pour la résolution de la dialectique entre le « global » et le « local » : pour le Comité de prospective du Comité 21, cela passe en partie par une institutionnalisation du dialogue entre les experts et les parties prenantes¹⁸.

14 La régulation juridique en question - Jacques Chevallier *in* Droit et Société, 2001 ; Le droit économique : insécurité juridique ou nouvelle sécurité juridique ? - Laurence Boy *in* Sécurité juridique et droit économique, 2008 ; La normativité - Cahiers du Conseil constitutionnel, 2007 ; L'État régulateur - Revue de l'ENA, 2004.

15 L'État propulsif – C.A. Morand – Publisud, 1991.

16 L'économie est une science morale – Amartya Sen – Éditions La Découverte, 2003.

17 Concertation avec les parties prenantes – Note méthodologique du Comité 21, septembre 2009.

18 La Région Nord Pas-de-Calais organise ainsi depuis trois ans des Assises annuelles de la transformation écologique et sociale.

Il faut aussi pour cela compléter et renouveler les formes de concertation et de co-décision, particulièrement pour la « gouvernance urbaine et locale », la plus complexe. La capacité d'une organisation à prendre en considération les attentes de ses parties prenantes est devenue une condition de crédibilité pour assurer la légitimité d'une stratégie de développement durable.

De nouvelles pratiques de gouvernance sont à consolider, et notamment :

- utilisation du Web 2.0 et des réseaux sociaux, notamment pour élargir la participation du grand public ;
- redéfinition de la représentativité des parties prenantes et de leur intégration aux organes de décision ;
- généralisation des chartes de concertation ;
- justification publique des décisions ;
- participation de médiateurs ;
- développement des « open data » et de leur organisation adaptée ;
- augmentation des moyens propres à la concertation.

• La contribution des réseaux au changement de modèle

Les travaux du Comité de prospective ont mis en avant différentes voies pour engager le changement de modèle : régulation douce (« croissance verte » ou « économie verte ») ou correction conflictuelle ; mise sous contrainte, notamment carbone, de l'économie ou renoncement à une croissance quantitative, et leurs conditions de faisabilité financière, sociale et politique. Ils ont surtout, avec d'autres, prôné l'exigence préalable d'un nouveau fonctionnement de nos sociétés que seule l'émergence d'une « culture nouvelle » pourrait faire accepter.

C'est pourquoi des propositions rentrant dans le champ de la responsabilité, de l'organisation, des réseaux et du dialogue entre les experts et les parties prenantes ont été formulées comme autant de vecteurs d'acculturation à la nécessité de cette réorganisation collective :

- expansion des politiques publiques de RSE ;
- développement des initiatives de la société civile, basées notamment sur Internet et les réseaux numériques et sociaux ;
- essor d'une économie de la fonctionnalité et d'une consommation collaborative ;
- développement de l'économie de proximité ;
- prééminence de l'information, de l'éducation¹⁹ et de la formation...

Ces « innovations sociales », le plus souvent animées par des acteurs, individuels ou/et réseaux sociaux, se situant en dehors des structures traditionnelles, peuvent constituer le point de départ de la refondation d'une doctrine économique qui assoie la richesse sur les valeurs de production des nouveaux réseaux tant immatériels que solidaires, créant ainsi une véritable « rupture » avec le passé, ou qui a *minima* constitue un facteur de résilience et de lien social.

19 Éduquer les citoyens de demain : l'Agenda 21 scolaire, 2008, 2009 et 2010 – Les entreprises peuvent-elles contribuer à l'éducation au développement durable, 2010 – Contribution des collectivités à l'éducation au développement durable, 2008 – Les établissements d'enseignement supérieur, acteurs du développement durable de leur territoire, 2013 - Notes et guides du Comité 21.

Face à l'accélération du temps²⁰, à l'éclatement des structures et à la perte d'influence des pouvoirs traditionnels²¹, les réseaux forment en effet un nouveau pouvoir « latéral²² » et peuvent sans doute contribuer à retisser un monde fragmenté, à structurer des « plate-formes de reliance²³ », et à rendre possible une construction collective de l'avenir²⁴.

Dans cette optique, l'instrument que constitue le Comité 21, en tant que premier réseau multi-acteurs du développement durable, donne l'occasion de mesurer l'intérêt des réseaux, en tant que tels, pour l'adaptation aux conséquences des crises et aux intérêts des générations futures.

C'est pourquoi, dans le cadre de cette recherche prospective, le Comité 21 souhaite apprécier l'apport des démarches de développement durable, animées par ces réseaux et par le Comité lui-même, en termes d'attractivité et de prospérité des territoires, et ainsi estimer leur valeur de production de richesses, dans toute la diversité de ce mot²⁵.

20 Accélération, une critique sociale du temps – Hartmut Rosa - Éditions La Découverte, 2010.

21 La crise sans fin - Myriam Revault d'Allones - Éditions du Seuil, 2012.

22 La troisième révolution industrielle – Jérémy Rifkin - Éditions Livre de poche, 2011.

23 Carine Dartiguepeyrou, *in* La nouvelle avant-garde - Éditions L'Harmattan, 2013.

24 La fin du courage : la reconquête d'une vertu démocratique – Cynthia Fleury - Éditions Fayard, 2010.

25 La véritable richesse – Juliet B. Schor - Éditions Charles Léopold Mayer, 2010.

3. Cette opportunité « dessine » aussi les contours d'un nouveau modèle, les prémisses d'une nouvelle économie

Ces démarches (les responsabilités sociale et sociétale des secteurs privés et publics, les stratégies territoriales de développement durable des collectivités, le dialogue entre les parties prenantes, les actions d'éducation à l'environnement et au développement durable, parmi d'autres) se multiplient depuis plusieurs années à l'initiative d'acteurs publics et privés, individuels ou/et réseaux sociaux²⁶.

Elles révèlent, d'une part, le souci collectif de « co-construction » de notre avenir, évoqué précédemment, complémentaire à l'action des États, et, d'autre part, une recherche de nouvelles formes d'économie, subsidiaires et/ou alternatives à la croissance traditionnelle, facilitées par les nouvelles techniques de communication, et fondées sur la sobriété en matière de prélèvement de ressources naturelles.

De ce foisonnement d'initiatives, émergent progressivement des innovations « de rupture » (nouveaux services, changements d'usage, interfaces...) et des innovations sociétales, notamment inscrites dans la sphère de l'économie sociale et solidaire (réseaux, ONG, « crowdfunding »...), qui peuvent contribuer à la performance globale et à la prospérité du pays et des territoires, sinon aussi à leur compétitivité, en étant complémentaire des filières traditionnelles.

- **Transformation ou détour ?**

À partir du constat des limites du modèle actuel, deux options stratégiques s'offrent à nous : la « transformation » ou le « détour ». Dans la première, l'économie de l'après-crise devrait être différente de celle des périodes antérieures ; dans la seconde, il est inutile de modifier la trajectoire originale de l'économie globale. D'un côté, ceux qui veulent transformer et créer un nouveau mode de développement basé sur la sobriété et le bien-être, sans toutefois, pour la plupart, condamner l'économie de marché et, de l'autre, les « nostalgiques de la croissance » qui, sans nier les origines de la crise, considèrent qu'il suffit de détourner la trajectoire et d'infléchir et mieux réguler le modèle actuel. « Changer le système » ou « réformer le système ».

Le Comité de prospective du Comité 21 adhère à la thèse de la transformation et soutient que celle-ci devrait être substantielle. Il ne s'agit pas seulement d'amender notre mode de développement, mais de faire un nouveau choix global d'organisation humaine et sociale²⁷.

Après la crise des « subprimes », l'éventail des mesures fortes mis en place par les États à partir de 2008 a permis de stabiliser en priorité le secteur financier d'où est venue la crise, entraînant un certain rebond dû plus à des phénomènes techniques et temporaires qu'à un résultat structurel.

26 Parmi les travaux du Comité 21, on peut citer : Agir ensemble pour des territoires durables, 2008 - Évaluer et rendre compte de sa stratégie de développement durable, 2011 - Le développement durable en Pays de la Loire, 2012 - L'essentiel des rapports développement durable des entreprises et des collectivités, 2013 - Notes du Comité 21.

27 Sortie de crise : vers l'émergence de nouveaux modèles de croissance ? Daniel Cohen - Rapport du Conseil d'analyse stratégique - octobre 2009.

Malgré ces réponses à la crise financière, la crise économique, elle, continue avec ses conséquences sociales et la crise écologique suit le même chemin. Rien d'étonnant puisqu'on constate dans tous les cas la permanence des causes anthropologiques de ces crises : nouveaux accès de spéculation, permanence du secret bancaire et de l'opacité des marchés et de l'homogénéisation des marchés, poursuite de l'érosion des écosystèmes, perte de cohésion sociale... et on peut croire que le légitime souci de gérer l'urgence n'a pas permis d'inventer, ni même de penser, un modèle alternatif, au lieu de revenir sur des dispositifs traditionnels (soutien à l'offre, régulation...) qui, en l'occurrence, sont toujours débattus quant à leur efficacité sur le terme.

Dès lors, il ne faut pas tant relancer l'économie que « réanimer les esprits²⁸ » pour changer les comportements. Si la route est encore longue, il faut reconnaître toutefois une manifeste prise de conscience de la communauté internationale et d'importants efforts de la plupart des Gouvernements, notamment européens, et constater que, si le système consumériste n'est pas fondamentalement remis en cause, il y a néanmoins un renouvellement profond des habitudes de consommation, à travers la recherche de sens et d'une certaine sobriété.

Dans le cadre de ces évolutions plutôt positives, le débat sur la « croissance verte » illustre parfaitement cette dichotomie²⁹ entre « transformation » et « détour ». Cette « nouvelle » croissance, boostée par les dépenses liées à la gestion de notre environnement, pourrait, selon de nombreux acteurs politiques et économiques, contribuer à résoudre la crise économique tout en répondant aux défis de la protection de la planète : l'environnement n'est plus perçu comme un obstacle à la croissance, mais comme un tremplin pour progresser vers de nouvelles richesses.

De fait, les estimations en matière d'activités et d'emplois dans ce secteur sont éloquentes : on parle de milliards d'euros, de taux de croissance annuel positif, de centaines de milliers d'emploi, ne serait-ce que pour la France, même s'il faut souligner la dispersion des analyses effectuées, pondérer ces créations d'emplois avec le déclassement de certains secteurs et trouver les financements nécessaires à la reconversion technique et à l'innovation, en particulier en direction des PME³⁰. Toutefois le développement de ce secteur est d'ores et déjà une réalité³¹ et démontre que le monde économique a enfin compris les effets dévastateurs de la croissance carbonée et la nécessité de changer la structure des investissements.

Mais pour être durable, cette « conversion verte » de l'économie doit être « économiquement rationnelle – notamment avec la définition d'un nouveau cadre de comptabilité de la croissance qui tiendra compte des considérations environnementales et de bien-être - et prospective » et doit s'accompagner de solides régulations des États pour lutter contre la démesure et l'« aléa moral » : « ce qui s'esquisse n'est rien de moins qu'une redéfinition à large échelle des finalités et des moyens de l'action publique et de l'équilibre entre intérêt collectif et intérêts privés³² ».

Car cette orientation peut aussi révéler une attitude « business as usual », repositionnée dans le secteur de l'environnement comme il pourrait l'être dans d'autres domaines, et basée plus sur des adaptations techniques que sur de vraies transformations, en somme un « avatar du productivisme³³ ».

28 Yves Citton – Revue internationale des livres et des idées – juillet 2009.

29 Les deux rapports successifs de Jacques Attali s'inscrivent schématiquement chacun dans une de ces deux options : « Libérer la croissance » - 2008 et « Pour une économie positive » - 2013.

30 À l'instar du *Mittelstand* allemand ou du *Small business act* aux États-Unis.

31 Chiffres clés de l'environnement – MEDDE/CGDD – octobre 2013.

32 Jean Pisani-Ferry, Commissaire général à la stratégie et à la prospective.

33 Note additive de Bettina Laville au rapport du CAS, cité en nota 12.

Or, le marché, environnemental ou autre, laissé à lui-même, a tendance à négliger les externalités et ne peut créer un optimum dans toutes les situations : il est donc nécessaire que la puissance publique l'accompagne, notamment en intégrant la contrainte environnementale dans les prix, ce qui progresse, mais lentement et avec difficultés, comme en témoigne la tarification du carbone.

Et il faut aussi considérer que les dépenses environnementales se distinguent des autres investissements : d'une part, leur rendement est difficilement calculable, rendant incertaine leur pérennité, et, d'autre part, elles concernent un bien collectif mondial, qui n'est actuellement pas géré en tant que tel. Enfin, cette « croissance verte » n'efface pas automatiquement les risques d'excès et de démesure dénoncés plus haut : est-il possible de la concevoir « post-prométhéenne³⁴ » ?

Malgré ses atouts, une « croissance verte », assise sur les technologies environnementales, ne garantit donc pas une véritable transformation de notre mode de développement et ouvre plutôt la voie au « détour », même si certains considèrent que « changement de société et de mode de vie³⁵ » ne pourra se faire sans un surcroît de croissance, notamment pour corriger les inégalités, que pourrait justement permettre cette « croissance verte ».

En définitive, les deux écueils de ces deux directions paraissent être un danger de persistance des crises, par répétition pour le « détour », par inadaptation pour la « transformation ». La première exprime en effet la nostalgie des milieux économiques dirigeants pour le « comme avant », sans tirer les leçons des crises passées. La seconde est plus une aspiration éthique qu'une proposition économique et n'est pas encore assortie d'un appareil théorique et instrumental à l'échelle internationale.

Il est donc essentiel d'explorer ces deux voies, en associant économistes classiques et économistes proches de l'écologie.

• Les chemins de la transition

Pour passer du « détour » à une vraie « transformation », les questions cruciales liées au développement d'une économie décarbonée, à l'éradication de la pauvreté, à la gouvernance du développement durable doivent inciter les communautés humaines à **favoriser les conditions d'émergence de scénarii de « rupture », en agissant à la fois sur les technologies, les comportements et les organisations.**

La formule de Jean Monnet, « les hommes n'acceptent le changement que dans la nécessité et ils ne voient la nécessité que dans la crise », n'a ainsi jamais été autant d'actualité. Des pressions que la société subit aujourd'hui peut donc naître une transformation en profondeur de nos habitudes, un changement salutaire propice à l'émergence de solutions innovantes et pérennes. C'est dans la résolution de ces pressions qu'un changement de paradigme, un nouveau système économique peuvent naître.

34 Hans Jonas – Le principe de responsabilité – 1979.

35 Colloque sur le financement de la croissance verte – septembre 2009.

Pour passer d'une « croissance verte », insuffisante, à une véritable « économie verte », pensée « comme une filiale à 100% de l'écosystème³⁶, il faut remplir plusieurs conditions aux niveaux national et international :

- la mise en place de cadres réglementaires solides ;
- la priorité accordée aux dépenses et investissements publics dans les domaines qui favorisent la conversion écologique des secteurs économiques ;
- la limitation des dépenses dans les domaines qui épuisent le capital naturel ;
- le recours à la fiscalité et aux instruments économiques pour modifier les préférences des consommateurs et promouvoir l'innovation et les investissements verts ;
- l'investissement dans le renforcement des capacités et la formation ;
- le renforcement de la gouvernance internationale³⁷.

Le financement de cette « économie verte » est évidemment primordial quant à son volume et à sa nature et de nombreux rapports³⁸ ont proposé des pistes de travail parmi lesquelles le Comité de prospective du Comité 21 souligne l'importance de développer le capital risque pour les technologies propres (« *cleantechs* »), de favoriser l'investissement socialement responsable (« ISR ») et de financer les innovations organisationnelles et de services³⁹ (« *low tech* »).

Pour que cette transition soit perçue comme « juste⁴⁰ » et que les contraintes liées à une économie « décarbonée » soient acceptables, il faudra aussi qu'au niveau national soient privilégiées la « massification » des changements - c'est-à-dire la mise à disposition du plus grand nombre, à des conditions économiques acceptables, de produits et services durables et de technologies propres - ; la sécurisation des parcours professionnels et la formation ; le dialogue social au niveau de l'entreprise, du secteur d'activité et du territoire.

Pour préparer et accompagner ces changements, le Comité de prospective du Comité 21 a identifié plusieurs leviers d'innovation et de « rupture » rentrant dans le champ de la responsabilité, de l'organisation et des réseaux :

- développer les politiques publiques de responsabilité sociale des entreprises⁴¹ et de responsabilité sociétale des organisations⁴² ;
- accroître les initiatives de la société civile et des réseaux sociaux (économie collaborative, formules de partage,...) ;
- soutenir de nouvelles formes d'économie et d'organisation sociale⁴³ : économie circulaire⁴⁴, économie de la fonctionnalité (« consommer sans posséder⁴⁵ »), économie positive⁴⁶, horizontale, quaternaire, symbiotique... ;
- faire progresser l'économie de proximité (circuits courts, AMAP, économie « présenteielle », monnaies complémentaires, « Fab Labs »,...) ;
- développer l'information socio-environnementale pour changer les modes de consommation (transparence, étiquetage, ACV, open data, marketing durable⁴⁷, « *crowdsourcing* »,...).

36 Jacqueline Mc Glade, ancienne directrice de l'Agence européenne de l'environnement.

37 PNUE : Vers une économie verte – 2011 ; MEDDE/CGDD : Gestion prévisionnelle des emplois – 2011.

38 Notamment : les rapports de Guillaume Sainteny et de Christian de Perthuis sur la fiscalité écologique ; le rapport sur le financement de la croissance verte du Conseil économique du développement durable (2010) ; le Livre blanc sur la transition écologique – Dominique Dron – CGDD/DGTrésor (2013).

39 Pour une consommation durable – CAS – mars 2011.

40 Confédération européenne des syndicats - 2007.

41 Se référer aux travaux et notes spécifiques du Comité 21 et à ceux de la Plateforme RSE.

42 On peut citer : la commande publique régionale au service du développement durable – Note du Comité 21, 2008.

43 Projet de rapport sur l'état de la France en 2013 – André-Jean Guérin – CESE, septembre 2013.

44 Se référer à l'Institut de l'économie circulaire.

45 Jérémy Rifkin – L'âge de l'accès – Éditions La Découverte – 2000.

46 Voir nota 12.

47 Guide pratique du marketing durable – Comité 21, 2011.

• La ville comme écosystème

Le phénomène urbain offre un champ d'expérimentation et un terrain d'application privilégiés pour cette « transition verte ». Le rapport du Comité de prospective du Comité 21 consacré à la ville⁴⁸ rappelle en effet que plus de la moitié de la population mondiale réside aujourd'hui dans les villes et que celles-ci sont responsables de 75% de la consommation énergétique et d'autant d'émissions de carbone. L'explosion démographique et l'urbanisation croissante et la mobilité qui l'accompagne accélèrent le besoin énergétique mondial. Les défis que va relever la gestion de la ville du XXI^{ème} siècle sont donc de taille et, comme on l'a noté précédemment, ce sont ces « pressions » qui vont pousser à repenser la façon de vivre la ville, en particulier dans les pays émergents.

Dans le droit fil de ce qui précède, le Comité de prospective du Comité 21 estime que l'« économie verte » consistera d'abord en la « refonte de nos villes comme systèmes⁴⁹ » et que l'urbain doit être pensé comme un « écosystème », régulant, même imparfaitement⁵⁰, les interactions de ses composants (humains, milieux, activités) entre eux et avec leur environnement direct, comme une « unité fonctionnelle ouverte ».

La ville vue comme un écosystème est placée à la convergence d'un certain nombre de flux qui viennent perturber son équilibre et le remettre régulièrement en cause : fragmentation et étalement des espaces urbains, dont le « zonage » est le symbole et la perte de cohésion sociale le résultat, notamment sous l'effet de l'augmentation des mobilités, et, à l'inverse, compression temporelle, tendant à faire l'impasse sur les générations futures⁵¹ ; compétition économique à l'aune de la mondialisation ; préservation et valorisation du patrimoine et renouveau du couple culture/nature⁵² notamment par la « reconstruction de la ville sur elle-même » et par l'innovation urbaine : tels sont les enjeux principaux de demain pour la « ville durable ».

Cependant, même si ces enjeux sont clairs, les chemins qui mènent à la « ville durable » le sont moins, car elle se construit « à tâtons⁵² », lentement, par déficit de liens entre les nombreux acteurs qui la « bâtissent », et de façon discontinue, en fonction des interactions entre les différents flux. Ainsi, un « holisme urbain » - « vivre ensemble en multitude » - devra-t-il se construire, par l'expérience, dans plusieurs domaines : l'intégration, la solidarité, la connectivité, la circulation, la « naturation », la protection.

- pour maîtriser sa dilution, la ville « intégratrice », cherchera la compacité, dans les limites de l'agglomération, et tentera de rapprocher emploi, habitat et services, en tenant compte du contexte local : « la ville durable est une ville adaptable et innovante⁵³ » ;
- pour lutter contre les inégalités, la ville-écosystème « égalisatrice » s'appuiera sur la maîtrise du foncier⁵⁴, le logement social, l'emploi pour les populations défavorisées, l'accès aux services publics, la qualité des espaces publics et l'équité écologique⁵⁵ ;
- pour se « connecter » en son sein et avec le monde, les nouvelles techniques de la communication de la « cyberville » permettront une meilleure gestion de la mobilité

48 La ville, nouvel écosystème du XXI^{ème} siècle – Comité 21 – 2011/2012.

49 Pierre Veltz.

50 L'homme et la ville – Henri Laborit – Éditions Flammarion, 1999 ; Les contradictions de la ville durable - Jacques Theys et Cyria Emelianoff – *in* Le débat, 2001.

51 Modèles pour les villes d'avenir – Voula Mega – Éditions L'Harmattan, 2008.

52 Recherche de la base et du sommet – René Char – Éditions Gallimard, 1971.

53 Morphologie urbaine et développement durable – Béatrice Bochet, *in* Enjeux du développement urbain durable - Presses romandes, 2005 ; Politiques novatrices pour un développement urbain durable - OCDE, Paris, 1996.

54 Pour un nouvel urbanisme – Denis Clerc – Éditions Yves Michel, 2008.

55 Les inégalités écologiques en milieu urbain – MEDDE/CGEDD, 2005.

- urbaine⁵⁶, du temps libéré grâce au travail à distance, au profit notamment des activités sociales, sous réserve de leur accès généralisé avec l'apprentissage de leur bon usage ;
- pour mieux « circuler » dans la « ville durable », il conviendra de combiner la logique automobiliste en aval (la politique de l' « offre » régulée), à l'oeuvre depuis de nombreuses années, avec un bouquet de politiques publiques axées sur la culture des usagers : une « intermodalité associée à la promotion d'un nouveau mode de vie » ;
 - pour réconcilier la ville et la nature, il faut viser une « naturation » par un « urbanisme de la nature », facilité notamment par des espaces verts de proximité, par des « parcs naturels urbains » reliés entre eux, par la culture de la biodiversité dans les aménagements ;
 - enfin, l'écosystème urbain devra permettre à l'habitant de la « ville durable » d'être « protégé » : sécurité, santé, adaptation de l'habitat, lutte contre le changement climatique⁵⁷.

Face à la mondialisation, l'élément stratégique de la compétitivité des villes sera leur positionnement en termes d'innovation et de créativité, particulièrement dans le domaine des technologies vertes et de la qualité de la vie. « Les « villes durables » doivent à la fois réussir à attirer les entreprises spécialisées dans ces nouvelles technologies et devenir des lieux d'expérimentation d'un urbanisme vert⁵⁸ », leur permettant ainsi de préserver ou d'acquérir l'identité-valeur ajoutée d'une « ville-marque »⁵⁹.

On le voit, la dimension multifactorielle de l'écosystème urbain ne permet pas de donner à la « ville durable » une définition partagée qu'il suffirait de décliner de façon universelle : il n'y a pas de « ville durable », mais une ville « plus durable », « plus dense, plus compacte, moins dépendante de la voiture, plus économe en énergie »⁶⁰ et qui peut prendre mille formes. Il s'agit davantage d'un projet, d'un chemin, d'un cadre référentiel permettant de penser et calibrer les projets de développement en fonction des contraintes écologiques, des impératifs socio-économiques et des spécificités locales, pour que « la ville s'adapte à l'homme et non l'inverse ».

Pour aider à élaborer une conceptualisation nécessaire pour progresser, le Comité de prospective du Comité 21 a analysé les différentes utopies urbaines imaginées par les chercheurs : les « villes sixties » ou « décroissantes », les villes « en transition » ou en « résilience locale », les villes « sans » ou « post carbone », la ville « monde », la ville « fertile », la ville « surgie de nulle part »⁶¹, ainsi que les obstacles à une ville véritablement « durable » : l'inertie des systèmes énergétiques, la gentrification, la place prise par la politique dite « de la ville », même justifiée, au détriment d'une vraie politique de la ville... « durable », le risque de prééminence d'un « écosystème urbain virtuel » (les réseaux sociaux) sur un écosystème urbain réel, enfin, la pertinence en elle-même de l'objet « ville » en tant qu'aboutissement ultime du cadre de vie de l'espèce humaine.

Devant toutes ces variations, il propose au final de travailler sur la notion de « citoyenneté⁶² », qui englobe à la fois le souvenir de la cité grecque⁶³, porteuse de démocratie, et aussi le désir d'appartenance à celle-ci comme citoyen : la « ville durable » pourrait ainsi être définie est un « écosystème de citoyens ».

56 Développement durable 2.0 – Gilles Berhault – Éditions de l'Aube, 2008.

57 Rapports de l'Observatoire national sur les effets du changement climatique (ONERC).

58 François Asher.

59 Mission « marque France » Vivapolis, animée par Michèle Pappalardo – 2013.

60 Enjeux du développement urbain durable - Antonio Da Cunha - Presses romandes, 2005 ; Comment définir une ville durable ? - Cyria Emelianoff, in « Villes et développement durable », septembre 2002.

61 Respectivement étudiées, entre autres auteurs, par : Axel Othelet ; groupe Objectif résilience ; Jacques Theys ; Denise Pumain ; Michel Pena et Michel Audouy ; Norman Foster.

62 Selon les travaux de Jacques Lévy et Michel Lussault – 2003.

63 Aristote disait déjà que l'homme est un animal citoyen.

Cette définition ouvre en tout cas à l'exigence d'une gouvernance élargie de la « ville durable » : les États et les organisations internationales devront s'associer avec les élus locaux, en liaison avec les entreprises, pour adopter des stratégies de développement durable qui reposent d'abord sur les villes et leurs réseaux⁶⁴, devenus des partenaires à part entière, en particulier dans la lutte contre le réchauffement climatique.

• Les territoires durables

Tout comme les villes, les territoires ont initié des chemins de transition vers un développement durable au niveau de leurs différentes échelles, notamment sous la forme d'« Agendas 21 » locaux. Ils se sont multipliés, notamment en France (plus de 1000 aujourd'hui) sous des formes diverses⁶⁵.

En termes qualitatifs, cette démarche a renouvelé les politiques publiques locales en apportant une certaine transversalité, une approche systémique et une démarche participative. Elle reste cependant relativement confidentielle et centrée sur des territoires restreints et achoppe encore sur l'enjeu-clé, évoqué précédemment, des changements de comportements individuels et des stratégies des décideurs.

C'est pourquoi le Comité de prospective du Comité 21 a fait plusieurs recommandations pour que l'« Agenda 21 » constitue véritablement l'outil de pilotage de la transition vers l'« économie verte », décarbonée, économe en ressources et socialement juste :

- construire un nouvel imaginaire au cœur de l'« Agenda 21 » en s'appuyant sur la culture et la prospective ;
- faire de l'« Agenda 21 » un véritable outil de contractualisation avec les acteurs du territoire, par exemple sous la forme d'un « contrat social », incluant objectifs, échelle temporelle, communication et évaluation participative ;
- mieux assurer la cohérence des outils et des territoires, entre les échelles territoriales et avec les autres politiques ;
- repenser la gouvernance territoriale, portée par de nouvelles structures multi-acteurs ;
- encourager l'expérimentation par les acteurs publics, mais aussi privés.

64 Vers un nouveau modèle urbain – Comité 21, 2011.

65 Se référer à l'Observatoire national des agendas 21 locaux et des pratiques territoriales de développement durable, co-animé par l'association 4D, le Comité 21, le ministère chargé de l'environnement et l'AMF.

4. Ces perspectives de « co-construction » et ces prémisses transitionnels sont prometteurs, mais il est nécessaire d'en vérifier la robustesse

En soutenant que, seule, la voie de la « transformation », substantielle et partagée, pourra à terme nous permettre « de nous en sortir », même si cette « sortie de crise(s) » prendra du temps, car il faudra faire de nouveaux choix d'organisation humaine et sociale, le Comité de prospective du Comité 21 prône l'exploration de toutes les voies possibles de « rupture⁶⁶ ».

• La « rupture » comme voie de résilience

Tout le vocabulaire, y compris politique, depuis le début du siècle, est marqué par l'obsession d'une rupture avec le passé, même récent : « fracture », « révolution » sont des thèmes récurrents dans la presse, surtout en France, berceau de la théorie révolutionnaire.

A l'omniprésence de la violence sociale, comme en témoignent les crises immobilières aux États-Unis et en Europe, les famines dans de nombreux pays, les poches de pauvreté dans les pays riches, ou de violence écologique, comme l'illustrent des phénomènes extrêmes comme le cyclones, les incendies gigantesques ou les inondations massives, répondent de prime abord deux types de voies de sortie :

- celui d'une « régulation douce », qui s'apparente en fait à une sorte de « laisser faire avec accommodements ». Même si le discours officiel adopte le vocabulaire du droit, de la morale, des règles, et même si l'ensemble des acteurs « lisse » les conséquences les plus graves de nos modes de production et de consommation, cette option laisse sceptique, comme on l'a vu précédemment ;
- celui de « conflits inéluctables », provoqués par la rareté des ressources convoitées par la multiplicité des hommes, répétition tragique de l'histoire, cette fois-ci à l'échelle de la planète entière, c'est-à-dire de la biosphère, réunissant dans un risque de disparition l'ensemble du vivant, humanité comprise. Cette option est évidemment à écarter.

Ces deux voies de sortie sont finalement plus proches qu'on ne le pense, car l'ampleur des dégâts environnementaux exclut qu'une correction en douceur ou à la marge soit à terme efficace. Elles conduisent toutes deux à une dégradation de la biosphère lente ou violente, fatale de toutes façons, car elles sont fondées sur l'incapacité de l'humanité à changer de comportement, et sur celle du capitalisme à donner au mot « capital » un autre sens que celui de capitaliser l'argent.

La dégradation de la planète et la rareté des ressources sont un fait aujourd'hui et plus seulement une menace : alors que tous les rapports les décrivent comme des menaces contre lesquelles il faut se prémunir, et non comme des faits qui amènent nécessairement des ruptures de comportement. « Les limites de la planète nous contraignent à penser autrement nos relations avec l'environnement, et même à penser autrement ce que nous sommes⁶⁷ ».

66 En 2011, la Fondation Internet nouvelle génération (FING) a ainsi recensé les innovations de « rupture » en matière numérique.

67 Le crépuscule de Prométhée – François Flahault - Éditions des mille et une nuits, 2009.

Les thèmes de l'adaptation et de la résilience apparaissent depuis quelques années, en particulier dans la lutte contre le réchauffement climatique. S'il est en effet indispensable de s'adapter aux crises successives qui vont se multiplier, il faut prendre garde à ce que cette adaptation, manifestation louable d'un principe de « post-précaution », ne cache en fait une résignation à ce qui va survenir.

De façon paradoxale, sinon provocatrice, la meilleure résilience possible, en tout cas la plus « durable », ne serait-elle pas finalement la « rupture » ?

Le Comité de prospective du Comité 21 estime donc nécessaire d'évaluer la probabilité et les conditions de la faisabilité de la « rupture » avec le passé, pour tous les acteurs socio-économiques privés et publics et pour la société civile.

C'est pourquoi son programme de recherche 2013-2015 vise à apprécier l'apport des démarches de développement durable à l'attractivité et à la prospérité des territoires, comme voies possibles susceptibles d'accompagner et de porter un nouveau modèle de développement, notamment à travers les innovations de « rupture » que ces démarches révèlent ou esquissent. L'hypothèse sous-tendue par ce programme de recherche est bien entendu que ces démarches contribuent à l'émergence d'un nouveau modèle de développement.

• La valeur ajoutée des démarches de développement durable

À côté de cet intérêt propre, cette thématique des démarches de développement durable a été retenue par le Comité 21 comme la plus adaptée à son réseau et la plus légitime à aborder dans la mesure où elle constitue déjà son principal champ d'action, reconnu comme tel.

Au cours du premier semestre 2013, le Comité 21 a ainsi entrepris une recherche sur les thèmes les plus susceptibles de faire l'objet de la poursuite de ses travaux prospectifs.

À l'issue de cette étude, il a finalement écarté les thèmes sectoriels, aussi intéressants soient-ils, mais traités, mieux qu'il ne pourrait le faire lui-même compte tenu de ses moyens et de ses capacités techniques, par d'autres structures publiques et privées dans le cadre de leurs intérêts ou de leurs compétences : énergie et climat, déchets et recyclage, transports, habitat, biodiversité, aménagement du territoire (ville et rural), santé et environnement, cohésion sociale et emploi...

Le Comité 21 se situe en fait à la fois en amont et en aval de ces thèmes, son action portant sur la gouvernance et l'animation de réseaux. C'est pourquoi il est apparu préférable d'assurer la cohérence de la recherche avec le travail quotidien du Comité et de ses adhérents et de faire la prospective sur ses programmes d'action et, à travers elle, la prospective de l'évolution du Comité lui-même, en tant que réseau d'acteurs.

Ces démarches et instruments sont nombreux et connus :

- responsabilité sociale des entreprises et responsabilité sociétale des organismes ;
- démarches territoriales (Agendas 21 locaux, plans climat-énergie territoriaux, mobilité, observatoires et indicateurs...)
- systèmes de management, d'audit et d'évaluation environnementale ;
- process de production ;
- circuits courts ;
- nouvelles démarches de consommation ;
- recherche et développement, notamment social ;

- commande publique ;
- circuits d'information, d'éducation et de formation ;
- instances de dialogue et de concertation ;
- labellisation et concours ;
- mécénat ;
- ...

Cette approche transversale permet cependant d'aborder les thèmes sectoriels cités précédemment, qui ne peuvent bien évidemment être éludés, et notamment les chantiers gouvernementaux en cours : le climat (préparation de la COP 21, d'ores et déjà engagée⁶⁸), la transition énergétique, la biodiversité, la fiscalité écologique, notamment.

L'impossibilité technique et calendaire de tout traiter amène à limiter la recherche aux démarches animées, avec d'autres organismes, par le Comité 21, et notamment la responsabilité sociale des entreprises, les démarches territoriales et l'éducation au développement durable.

Visant un changement de modèle « acceptable » par les acteurs d'aujourd'hui, elle porte principalement sur la valeur ajoutée des démarches de développement durable, en termes de performance.

Il s'agit d'apprécier la réalité et la qualité des facteurs de compétitivité « hors-prix » ou « hors coût », pouvant procurer à l'entreprise porteuse de ces démarches des avantages compétitifs, pouvant au final influencer sur les coûts de production et sur le prix des produits, et à la collectivité des bénéficiaires pour l'attractivité et la soutenabilité de son territoire et le bien-être, la « bonne vie⁶⁹ », et la prospérité⁷⁰ de ses habitants.

Il s'agit subséquemment d'évaluer aussi la valeur ajoutée des réseaux professionnels et sociaux dans la dynamique de ces démarches.

Ces facteurs de compétitivité concernent notamment la performance environnementale, la qualité, l'innovation, les réseaux, les ressources humaines, l'image, les services associés, les relations sociales, l'engagement sociétal, les externalités positives, les éléments patrimoniaux, la gouvernance, les capacités d'adaptation et de résilience...

Dans le domaine de la responsabilité sociale des entreprises, cette question des rapports entre durabilité et compétitivité/performance est récurrente et a souvent été traitée, mais sans enseignement décisif. Elle l'a moins été pour ce qui concerne les collectivités et leurs démarches territoriales alors qu'elle est tout aussi pertinente. Elle l'a encore moins été quant au potentiel résultant de la mutualisation des démarches territoriales des collectivités avec les engagements des entreprises présentes sur les mêmes territoires en matière de responsabilité sociale, et sur leur synergie pour la transition écologique et énergétique.

Cette synergie pourrait être vecteur d'une meilleure gouvernance locale à travers la mobilisation des acteurs publics et privés et la stimulation de politiques publiques adaptées de la part des collectivités territoriales. Elle devrait être accompagnée d'initiatives en matière d'éducation pouvant favoriser une adhésion citoyenne. La réalité de cette mutualisation des dynamiques constitue un enjeu essentiel de cette recherche.

68 Après Rio + 20, (re)dessiner le futur – Livre du Comité 21, 2013 - et travaux du « Club France » développement durable.

69 Selon l'expression de Raymond van Ermen, Président du Comité d'experts du Comité 21, Directeur exécutif d'European partners for the environment (EPE).

70 Prospérité sans croissance : la transition vers une économie durable – Tim Jackson - Éditions De Boeck-Etopia, 2010.

Cette transition escomptée vers une véritable « transformation sociale », bénéfique en qualité de croissance et économe en ressources, constitue le véritable enjeu de cette recherche, et le principe de « transversalité » l'une des principales conditions de cette transformation.

- **La recherche prospective**

Comme il a été dit précédemment, la conduite de travaux de réflexion sur l'apport de la société civile à l'environnement et au développement durable est inscrite dans le statuts du Comité 21. Cependant, il n'est pas un organisme spécialisé en prospective et n'en a ni la compétence technique, ni les moyens. C'est pourquoi il s'agira ici plus de recherche que de prospective classique rentrant dans le cadre de la méthode des scénarii, d'autant que l'état des lieux est connu, les tendances identifiées et les choix stratégiques débattus depuis longtemps, à défaut d'être partagés.

Comme pour les travaux précédents, l'objectif de ce chantier prospectif est de produire des idées et des propositions à travers des notes et des débats, complémentaires aux contributions conjoncturelles que le Comité élabore périodiquement et aux recherches de la revue « Vraiment durable ».

L'objectif est à la fois d'évaluer les impacts des programmes de développement durable sur le développement des territoires, de rechercher des conditions de leur optimisation, d'estimer si la valeur ajoutée en termes de performance vient de nouvelles pratiques isolées ou de la combinaison cohérente entre les acteurs⁷¹, et d'en tirer des enseignements sur la valeur et l'évolution des réseaux, pouvant soutenir la « recomposition » du modèle dans le cadre de la croissance faible qui s'annonce pour les années à venir.

Il s'agit pour cela de travailler avec les adhérents et les experts sur l'évaluation des programmes, sur les regards qu'ils portent sur leur avenir, sur les variables et les hypothèses, positives et négatives, qui influent sur eux, sur leurs « futurs possibles », sur les sujets émergents et les signaux faibles (la « prospective du présent»), sur les leviers de « co-construction » et de nouvelle gouvernance. Il s'agit aussi de présenter des démonstrations opérationnelles et des propositions concrètes.

La nature, essentiellement qualitative, du sujet à explorer détermine *a priori* un exercice empirique, à dire d'experts, même si on peut chercher à trouver certains indicateurs quantitatifs. Dès lors, il s'agit de mener en parallèle plusieurs recherches de façon à recouper leurs résultats et à faire le moins d'erreurs possibles.

Ce travail doit aussi nécessiter l'appui de la sociologie et des sciences politiques, ainsi que recenser les diverses propositions philosophiques puisque, finalement, c'est à un nouvel humanisme qu'il est fait appel.

71 Quelle économie verte ? Patricia Crifo, in Le développement durable à découvert – CNRD Éditions, 2012.

Cette recherche comprend trois étapes complémentaires :

- mesurer, autant que faire se peut, l'impact et la valeur ajoutée de ces démarches à la « nouvelle économie », en termes de « qualité compétitive », d'attractivité et de prospérité des territoires ;
- valoriser l'apport socio-économique des réseaux qui animent ces démarches ;
- et finalement revenir plus en amont sur la question de la véritable nature de nos besoins⁷² et, partant, sur la mise en place d'indicateurs complémentaires de progrès⁷³.

Elle prend plusieurs formes :

- une analyse des nombreux travaux déjà effectués, relatifs aux thèmes de la recherche (y compris autres pays) ;
- des interviews et auditions de personnalités, d'experts et d'organismes travaillant sur les tendances actuelles : scientifiques, experts, « think tanks », associations, collectivités, entreprises, Ministères,... tout en assurant la liaison avec les structures de recherche institutionnelles ;
- un questionnaire adressé aux adhérents ;
- une étude/recherche sur les fondements théoriques de la compétitivité/prospérité des territoires : il s'agit ici d'une synthèse de l'existant, tant il existe de travaux sur ce sujet ;
- le recueil de données chiffrées quand elles existent, émanant d'organismes reconnus : INSEE, OCDE, etc. ;
- un recueil de bonnes pratiques illustrant les résultats de la recherche ;
- il peut aussi être utile de lancer une enquête/sondage, et on peut aussi au fil de la recherche trouver d'autres indicateurs pertinents.

En termes de calendrier, il est nécessaire de la rythmer en plusieurs temps :

- des rencontres-débats alimentées à chaque fois par un rapport (janvier 2014, juin 2014, novembre 2014) précéderont le XX^{ème} anniversaire du Comité 21 en juin 2015 et la COP 21 de décembre 2015 ;
- des restitutions régulières sous forme de cahiers et fiches repères ;
- un livre faisant la synthèse des travaux en 2015 ou 2016.

72 Entre autres ouvrages sur ce thème : Homo Economicus – Daniel Cohen - Éditions Livre de poche, 2013.

73 Notamment : Rapport de la Commission sur la Mesure de la Performance Économique et du Progrès Social - Joseph E. Stiglitz, Amartya Sen, Jean-Paul Fitoussi, 2009.

Comité 21



Comité 21

132, rue de Rivoli, 75001 Paris, France

Tél. : (33) 01 55 34 75 21 . Fax : (33) 01 55 34 75 20

comite21@comite21.org . www.comite21.org . www.agenda21france.org